

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le quatre mai deux mille vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de Serraval s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Pascal CHEVALLEREAU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers votants : 14

Résultats des votes	Pour : 14	Contre :	Abstention :
---------------------	-----------	----------	--------------

Présents : M. Yvan BREUILLOT, Mme Annick CHALANSONEX, Mme Maeva CHIROL, M. Pascal CHEVALLEREAU, M. Alexandre DESTREM, M. François Régis GARBIT, Mme Nathalie MASSART, M. Baptiste MERMILLOD, Mme Valérie ORGE, M. Olivier PAILLOT, Mme Corinne SAUVE, Mme Adeline TOULORGE, M. Olivier VINCENT.

Absents excusés : M. Alexandre DESTRE, Mme Nicole THABUIS.

A donné pouvoir :

M. Alexandre DESTREM, à Nathalie MASSART

Mme Nathalie MASSART est élue secrétaire de séance.

DEL_07402026	CREATION D'UN POSTE DE CANTINIERE
---------------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L. 313-1 ;

Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Compte tenu du départ en retraite de l'agent occupant précédemment les fonctions et du fait que le grade de son poste avait été modifié pour tenir compte de son avancement, il convient de créer un nouveau poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de créer, à compter du 1^{er} juin 2026, le poste de cantinière :

o Grade d'adjoint technique territorial, à temps non complet, soit 28 heures hebdomadaires annualisées

- **ETABLI** le tableau des effectifs tel que présenté ;

CANTINE SCOLAIRE					
EMPLOI	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire
<i>Cantinière</i>	<i>Adjoint technique</i>	<i>C</i>	<i>0</i>	<i>1</i>	<i>NC</i>

- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants ;

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte y afférent ;

- **CHARGE** M. le Maire à veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1^{er} juin 2026.

Le quatre mai deux mille vingt-six,

Le Maire,
 Pascal CHEVALLEREAU

La secrétaire de séance,
 Nathalie MASSART



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa télétransmission en Préfecture le

- de sa publication le

Le Maire,

Pascal CHEVALLEREAU

- 7 MAI 2026 - 7 MAI 2026

